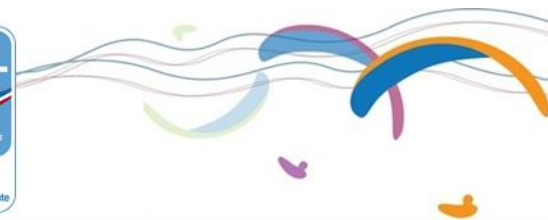




Fédération Française de Vol Libre



Delta · Parapente · Cerf-Volant · Kite · Boomerang



Harmonisation du contrôle des voiles

Résultats de l'enquête auprès des pratiquants

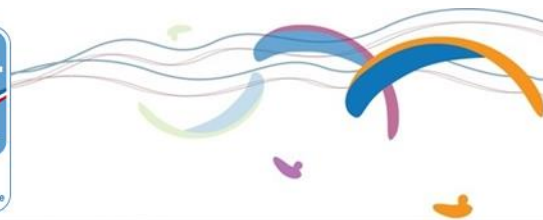
Cette enquête s'est adressée aux pilotes de parapente adhérents de la FFVL à l'été 2021. Elle a permis de mieux cerner les pratiques et attentes des utilisateurs vis-à-vis des ateliers de révision du matériel de vol. Elle a également mesuré la satisfaction des pilotes et identifié les principaux problèmes récurrents.

2877 pilotes ont pris le temps de répondre dans la première quinzaine de juillet, ce qui permet d'avoir des résultats fiables statistiquement et de pouvoir étudier finement les données recueillies. Les pilotes qui le souhaitaient ont aussi été recontactés par téléphone pour approfondir avec eux leurs attentes ou problématiques particulières. Nous remercions tous ces pilotes pour ce partage d'expérience !

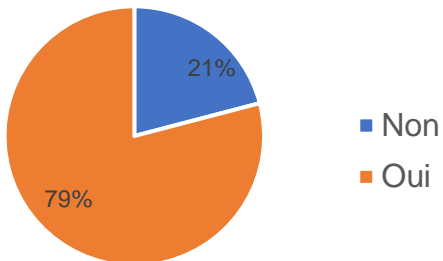
Notamment sur les bases de ce diagnostic, la FFVL porte maintenant auprès du groupe de travail les problématiques des pratiquants pour que le service de contrôle du matériel de parapente puisse répondre au mieux à leurs besoins, l'objectif étant d'aboutir à un service lisible, fiable et harmonisé sur le territoire français.

Vous trouverez ci-dessous les résultats statistiques de cette enquête ainsi que des synthèses rédigées

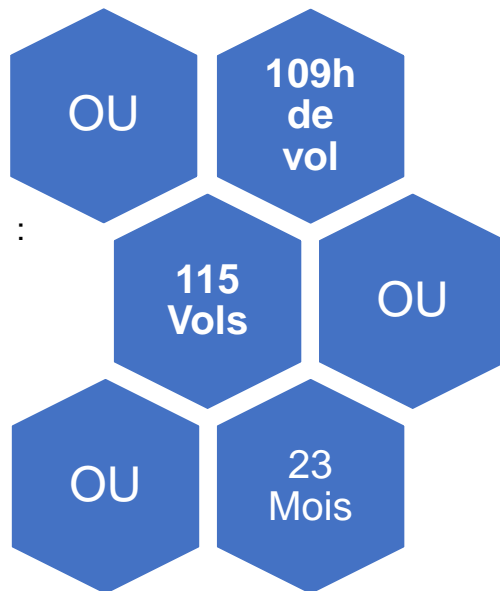




Avez-vous déjà fait réviser une aile de parapente ?



Si oui, fréquence de révision (en moyenne) :

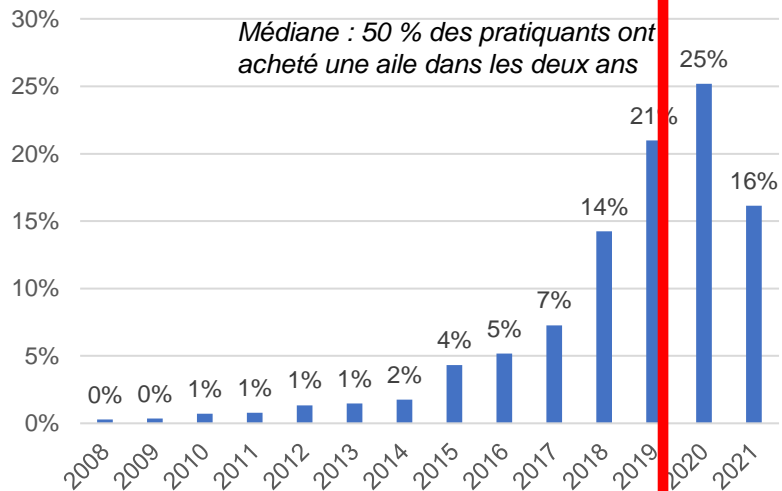


A retenir :

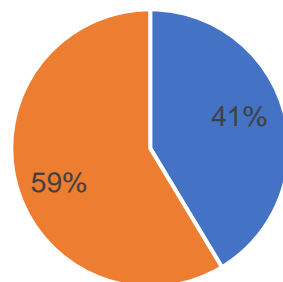
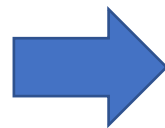
*Des pratiquants impliqués avec **périodicités de contrôle raisonnables** en deçà des préconisations constructeurs*

*Un renouvellement du matériel régulier (50% dans les deux ans), un marché de l'occasion représentant 40% des ventes et accompagné d'une révision dans 2/3 des cas. → **1 aile d'occasion sur 3 est vendue sans révision.***

Année d'achat de votre aile principale

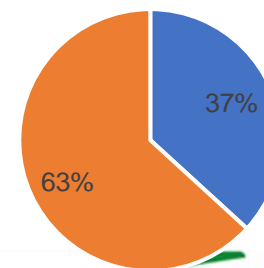
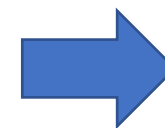


Avez-vous acheté cette aile neuve ?



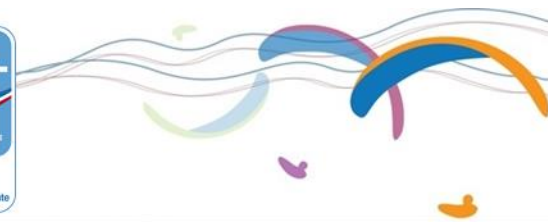
■ Non
■ Oui

Votre aile achetée d'occasion a-t-elle été vendue avec un rapport de révision récent ?

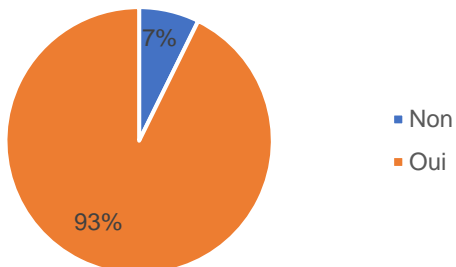


■ Non
■ Oui

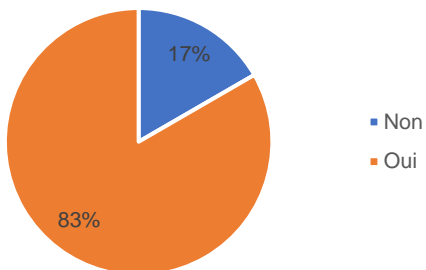




Faite vous systématiquement réviser votre aile avant de la vendre ?



Demandez vous systématiquement un rapport de révision avant un achat d'occasion ?



A retenir :

La révision est un « passage obligé » pour la vente d'un parapente dans la grande majorité des cas

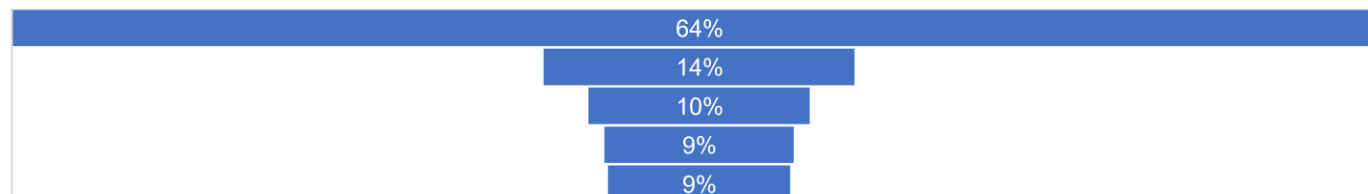
Un pratiquant change principalement d'atelier de révision pour être au plus près de son lieu de vie (2/3 des cas)

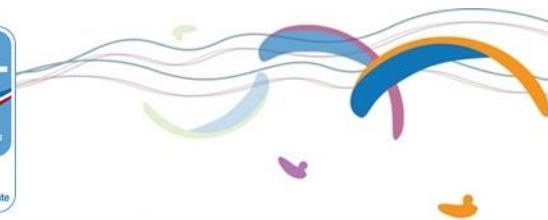
Dans 18% des cas un problème de technique ou de service est responsable du changements de prestataire

Le prix reste peu important dans la décision d'un changement de prestataire (10%)

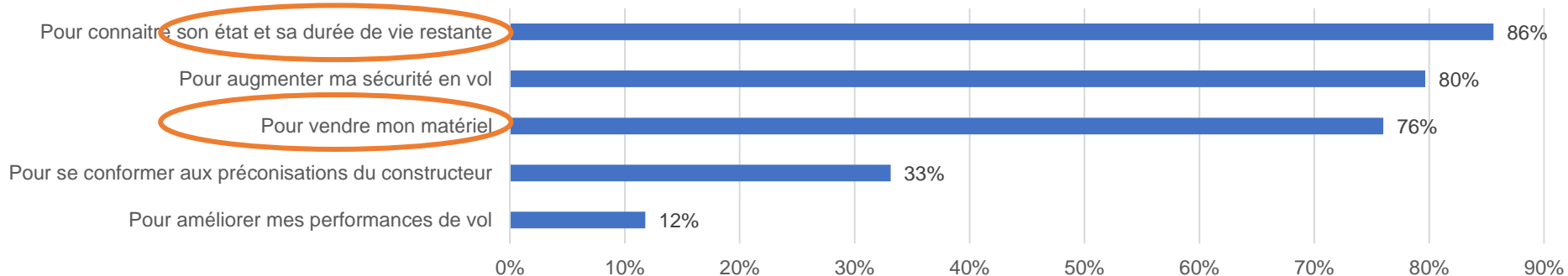
Si vous avez changé de prestataires, était-ce dû à :

- Un meilleur positionnement géographique du nouvel atelier
- Pour aller dans un atelier recommandé par le fabricant de l'aile
- Un problème de tarif
- Un problème de qualité de service de l'atelier précédent
- Un problème lié à la qualité des rapports de l'atelier précédent





Pour quels motifs faites-vous ou feriez-vous réviser une aile de parapente ?

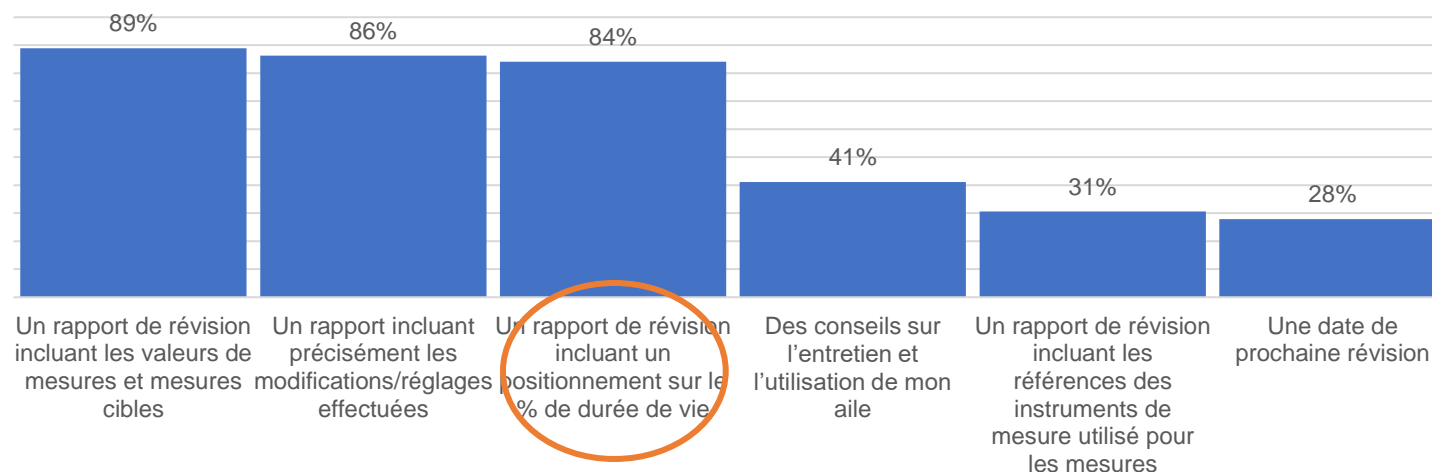


A retenir :

La motivation première des parapentistes lors d'une révision est d'évaluer l'état du matériel pour connaître sa durée de vie restante !

Une traçabilité complète des travaux effectués est plébiscitée, comprenant également les valeurs cibles de résistance, de porosité et de calage.

Qu'attendez vous au minimum d'un atelier de contrôle

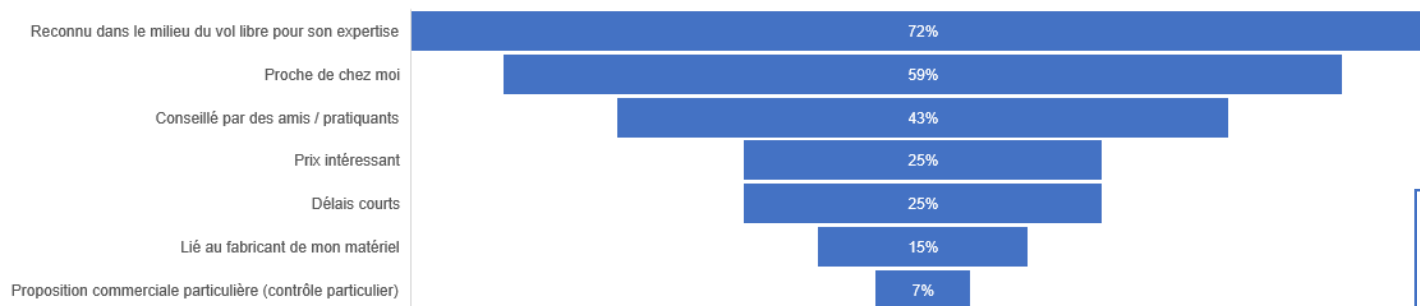


Le % de durée de vie restante d'un parapente n'est pas une valeur objective et directement mesurable. Les données prises en compte pour l'établir sont variables et non étalonnées... mais il reste très utilisé lors d'une vente.

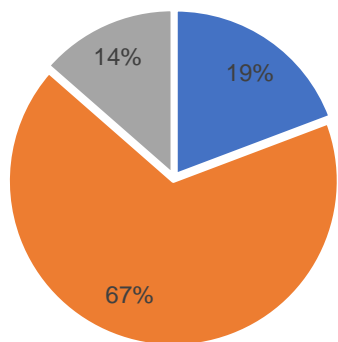




Quels sont les critères pour choisir un atelier de révision ?



Dans le cas où des agréments de mettent en place pour les ateliers professionnels, vous porteriez votre attention sur :



- Un atelier ayant signé une charte fédérale
- Un atelier labellisé et contrôlé par la fédération
- Un atelier recommandé par la marque de votre voile

A retenir :

Les critères principaux de choix d'un atelier sont :
 - son caractère « **qualitatif** » (reconnu pour 72% et conseillé pour 43%)
 - **sa localisation** proche du lieu de vie

Le prix du contrôle est un élément déterminant pour seulement 25% des sondés

2/3 des utilisateurs seraient sensibles à un **label des ateliers de contrôle de voile**, organisé par la fédération (FFVL)



A retenir :

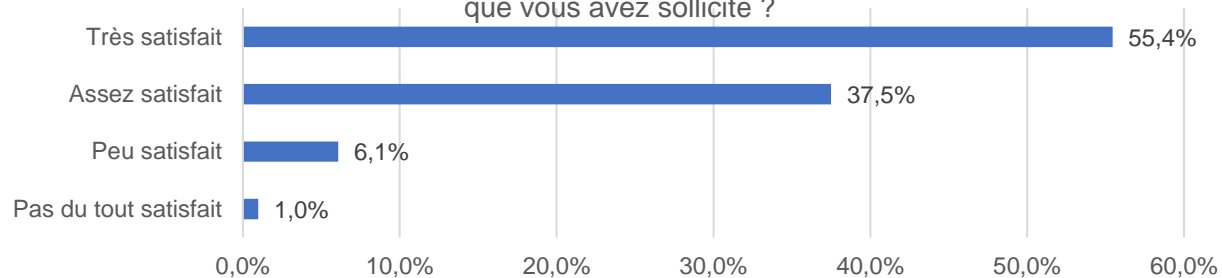
12% des parapentistes ont déjà rencontré des problèmes avec un atelier et 7% ne sont pas satisfaits du travail effectué

Les différents concernent principalement :

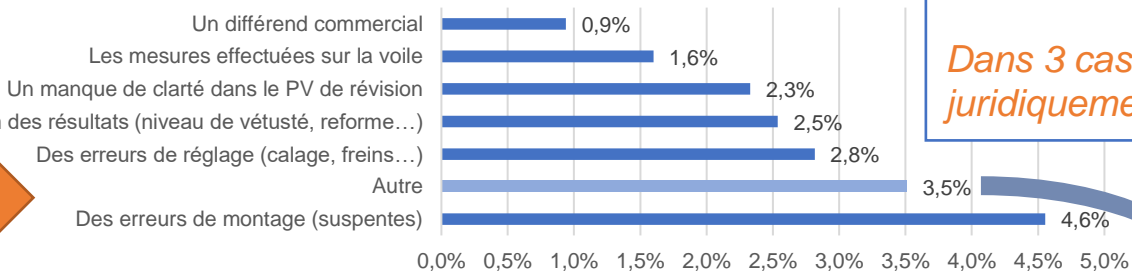
- des erreurs dans le travail effectué
- des interprétations ou des rapports incomplets
- des défauts non décelés

Dans 3 cas particuliers ces différents ont été traité juridiquement

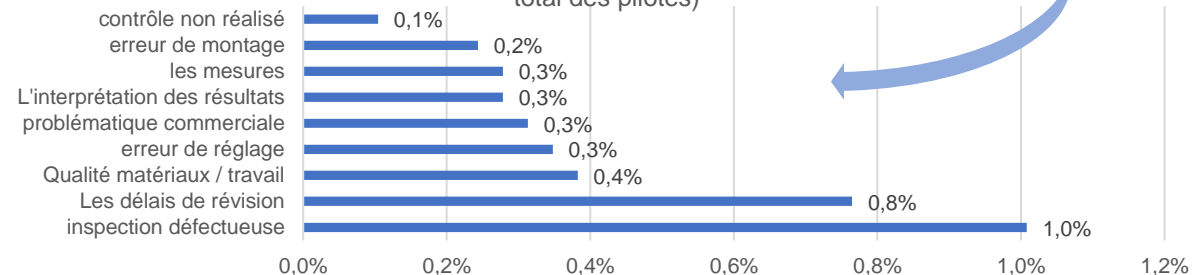
De manière générale, êtes-vous satisfait du travail des ateliers de révision que vous avez sollicité ?



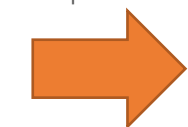
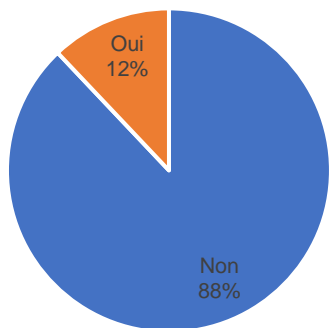
Ces problèmes concernent (% suivant le total des pilotes) :



Requalification des problèmes "Autres" identifiés par les utilisateurs (% suivant le total des pilotes)

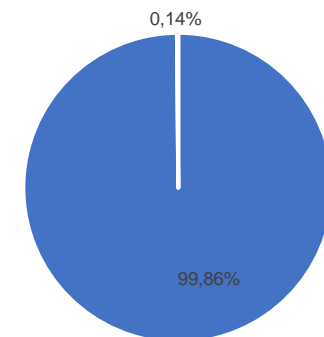


Avez vous déjà eu un problème avec un atelier de révision ?



■ Non
■ Oui

Avez vous déjà contesté juridiquement le travail d'un atelier de révision de matériel ?



■ Non
■ Oui